



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions paramédicales

Question écrite n° 55802

Texte de la question

M. Jean Vila attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des diététiciens qui considèrent comme positif la création d'un Office des professions paramédicales (OPP). En effet, ce projet qui apporterait un cadre de fonctionnement collectif permettrait aux diététiciens qui souhaitent intégrer cet office de renforcer le contrôle déontologique, la formation et les bonnes pratiques paramédicales des professionnels au service de la santé publique. Aujourd'hui, ils sont 4 000 diététiciens, au statut mal défini, à contribuer à la prévention des pathologies liées à l'alimentation. Aussi s'étonnent-ils que le décret de compétences les concernant soit toujours en attente. Compte tenu de la place croissante des nécessités en diététique de notre société, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour examiner rapidement la mise en place du décret de compétences et l'intégration du corps des diététiciens au sein de l'OPP.

Données clés

Auteur : [M. Jean Vila](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55802

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7266